

# Conseils sur le nettoyage et aération des locaux

## Nettoyage ou désinfection ?

**Attention à ne pas confondre nettoyage (application d'un produit détergent) et désinfection.**

- Dans la plupart des cas, dans les locaux des entreprises, un nettoyage initial puis régulier à l'aide d'un détergent sur toutes les surfaces susceptibles d'être en contact avec les salariés est suffisant.
- La désinfection n'est utile que dans les secteurs particuliers comme dans les milieux de soins et les laboratoires.
- Mal employé, l'usage répétitif d'un désinfectant de surface peut augmenter la résistance des autres micro-organismes.
- Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit.



## 1. Nettoyage des surfaces



- ✓ Procéder à un nettoyage plusieurs fois par jour pour toutes les surfaces de contact (rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...).
- ✓ Dans les bureaux partagés, des lingettes ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminaux.
- ✓ Les **produits efficaces** sont les suivants :
  - Produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissant, les détergents et les détachants.
  - Produits virucides NF EN 14476.
  - Eau de javel entre 0,1 et 0,5% (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide), à l'alcool à 70%.
- ✓ Les dispositifs de nettoyage / désinfection à la vapeur qui peuvent être utilisés doivent répondre à la norme NF T72-110
  - ↳ Un jet de vapeur trop puissant ou mal utilisé peut créer une aérolisation des particules et les remettre en suspension sans les détruire.

## 2. Traitement des déchets



- ✓ Les sacs contenant des déchets potentiellement contaminés (masques, gants) doivent être fermés.
- ✓ Les déchets doivent ensuite être déposés dans des poubelles à ouverture non manuelle ou ouvertes.
- ✓ Les poubelles doivent être évacuées régulièrement et il conviendra de s'assurer de l'approvisionnement suffisant en sacs poubelle.

### 3. Assainissement de l'air



- ✓ Les deux principes à mettre en œuvre sont de **favoriser le renouvellement de l'air** (dilution) et d'en **limiter le brassage** (dispersion).
- ✓ Aérer les locaux au moins 15 minutes 3 fois par jour.
- ✓ Augmenter l'**apport d'air extérieur**, arrêter les systèmes de recyclage d'air.
- ✓ Vérifier que les systèmes de ventilation sont en état de fonctionnement optimal (entretien réalisé, remplacement des filtres selon le calendrier habituel, entrées d'air et bouches d'extraction non obstruées).
- ✓ Elargir la plage de fonctionnement journalière (ex : démarrage 1 heure avant et arrêt 1 heure plus tard).
- ✓ Arrêter les climatiseurs afin d'éviter la dispersion des contaminants par le brassage de l'air. A défaut, ils pourront fonctionner hors période d'occupation des locaux ou à la plus faible vitesse possible si des besoins de régulation de température sont nécessaires.



L'utilisation de procédés de désinfection mettant en œuvre des produits dangereux par fumigation, nébulisation, ozone, huiles essentielles ou systèmes UVC peuvent engendrer d'autres risques pour l'homme.

L'utilisation de ces procédés n'est actuellement pas recommandé en première intention.

Dans tous les cas il conviendra de se référer aux préconisations des fabricants (Ventilation, EPI, mesures spécifiques,...).

### 4. Suspicion de cas Covid



- ✓ **Aérer** la pièce lorsque cela est possible au moins 15 minutes.
- ✓ Attendre un délai de plusieurs heures avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié malade (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte, stylos...).
- ✓ Utiliser des lingettes imbibées du **produit de nettoyage habituel**.
- ✓ **Éliminer** les déchets produits par la personne contaminée. Ils suivent la filière d'élimination classique dans un sac fermé.
- ✓ Les salariés effectuant les opérations de nettoyage seront équipés de leurs EPI usuels (hors nettoyage des milieux de soin).

### Références

- INRS - Bâtiments : remise en route après le confinement. [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- INRS - COVID-19 et entreprises - Foire aux questions. [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés - <https://travail-emploi.gouv.fr/>
- Covid-19 : Nettoyage et désinfection des locaux - Note technique Carsat Sud Est
- Guide REHVA Cov19, 16 mars 2020 réalisé par l'AICFV (Association des Ingénieurs et techniciens en Climatique, Ventilation et Froid)